



DT - OCEN
Direction générale
Case postale 3920
1211 Genève 3

511748-2018

Genève, le **22 NOV. 2018**

COMMISSION DU STANDARD ENERGETIQUE

Rapport d'activité législature 2014-2018 4^{ème} année (1^{er} juin 2017 – 30 novembre 2018)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 5, lettre h, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Articles 13A du règlement d'application de la loi sur l'énergie, du 31 août 1988 (REn; L 2 30.01);

II. Compétences légales de la commission

- La commission a pour tâche de proposer au département (DT) des standards équivalents pour les types de construction auxquels les standards des articles 12B à 12N du règlement d'application de la loi sur l'énergie ne s'appliquent pas (alinéa 1 de l'art. 13A du règlement).
- Cette commission peut être également consultée par le département, notamment pour l'établissement ou la modification de seuils du règlement d'application de la loi sur l'énergie (alinéa 2 de l'art. 13A du règlement).

III. Activités de la commission

La commission ne s'est pas réunie durant cette période, faute d'objets à traiter.

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par l'office cantonal de l'énergie (OCEN).

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- convocation des séances de la commission;
- préparation des ordres du jour et présentation de certaines thématiques
- prise des procès-verbaux de la commission et transmission;
- renouvellement des membres de la commission (arrêtés CE);
- paiement des jetons de présence;
- préparation d'un rapport d'activité.

V. Frais de la commission

A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)*

Néant.

B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)*

Néant.

C. *Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)*

Néant.

D. *Remboursement de frais (art. 28 RCOF)*

Néant.

Président de la commission :

p.o. 

Monsieur Olivier Epelly, Directeur Général de l'office cantonal de l'énergie